

Bourses Erasmus + pour la mobilité des étudiants de l'Enseignement Supérieur

Convention de subvention 2025¹ (Début du projet : 01 juin 2025 - Fin du projet : 31 juillet 2027)

Les apprenants peuvent recevoir une bourse de l'UE en tant que participation à leurs frais de voyage et de séjour pendant leur période d'étude ou de stage à l'étranger.

Les montants concernant **la contribution aux frais de séjour** sont publiés ci-dessous, selon le flux de mobilité entre les pays d'envoi et d'accueil concernés.² Ainsi, pour un étudiant français :

- mobilité de la France vers un pays du groupe 1 : les étudiants recevront le taux de bourse UE « moyen » ;
- mobilité de la France vers un pays où le coût de la vie est moins élevé (groupes 2 ou 3) : les étudiants recevront le taux de bourse UE « inférieur ».

Groupe	Pays de destination
<u>Groupe 1</u> Pays où le coût de la vie est plus élevé	<u>Pays programme :</u> Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. <u>Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14 :* </u> Andorre, Etat de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse.
<u>Groupe 2</u> Pays où le coût de la vie est moyen	<u>Pays programme :</u> Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.
<u>Groupe 3</u> Pays où le coût de la vie est plus faible	<u>Pays programme :</u> Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.

* Pour les pays tiers non associés au programme des autres régions, consulter les conditions auprès du Pôle International IRTS HDF.

Montant par mois en euros	
Mobilité d'étude (dont mobilité d'étude et de stage combinée)	Mobilité de stage
Bourse « moyenne » 292€/mois	Bourse « moyenne » 442€/mois
Bourse « inférieure » 225€/mois	Bourse « inférieure » 375€/mois

OBS. : Pour la contribution aux frais de séjour il y a obligation de verser le même montant de bourse pour les apprenants associés à un même groupe, excepté pour les apprenants ayant des besoins spécifiques / moins d'opportunités où la bourse peut bénéficier d'un « complément financier inclusion » d'un montant forfaitaire de 250€/mois supplémentaires.

La contribution aux frais de voyage est calculée en fonction de la distance parcourue entre la ville de départ et la ville d'accueil. Elle peut être majorée si le moyen de transport est écoresponsable. Les montants peuvent ainsi varier entre 28€ et 1.735€.

(Consulter le Pôle International IRTS HDF pour connaître les montants exacts).

¹ Projet 2025-1-FR01-KA131-HED-000310886.

² Source : Guide du programme 2025 (version 1, 19/11/2024), p. 39 (Pays partenaires région 13 et région 14) et p. 74 (montants bourses).